

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) :

La licence en *Droit* a pour finalité de permettre l'acquisition d'une culture juridique générale. C'est la raison pour laquelle l'Université de Rouen a fait le choix de maintenir une licence générale unique sans entrer dans une logique de spécialisation trop poussée, que le master a, au demeurant, vocation à développer. Les enseignements, dispensés à l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion, répondent à cette philosophie : l'équilibre entre le droit privé et le droit public est respecté, sans négliger l'histoire du droit, qui occupe également une place importante dans l'offre de formation.

Elle accueille de très nombreux étudiants chaque année (1988 à la rentrée 2013). Les modalités d'enseignement sont traditionnelles ; elles prennent la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, dont certains sont optionnels.

Les enseignements se déroulent à Rouen (campus Pasteur) pour tout le cursus de licence et à l'antenne d'Evreux pour les première et deuxième années. Un enseignement à distance est prévu. La licence n'est pas ouverte à la formation continue.

Un accès direct en deuxième et troisième années de licence est organisé au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) : les dossiers sont soumis au directeur de département pour l'accès à la L2 et à la commission de validation des acquis de l'expérience pour l'accès direct en L3. Il faut préciser, s'agissant des étudiants diplômés d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Carrières juridiques* de l'Université de Rouen qui souhaitent poursuivre leurs études en licence de *Droit*, qu'une réunion entre la commission de validation des acquis de l'expérience du département Droit et les responsables du département Carrières juridiques de l'IUT permet de déterminer, en fonction des résultats obtenus, ceux des étudiants qui seront admis en L2 et ceux qui seront admis en L3.

Synthèse de l'évaluation

La licence en *Droit* de l'Université de Rouen répond à la finalité d'une telle formation en ce qu'elle permet d'offrir aux étudiants toutes les clés leur permettant d'acquérir une culture juridique générale. Telle est au demeurant son ambition. Corrélativement, l'insertion professionnelle n'est pas l'objectif direct de cette formation, un très grand nombre de débouchés traditionnels nécessitant d'ailleurs l'obtention d'une première année de master (M1) au minimum (concours de l'Ecole nationale de la magistrature, examen d'entrée dans un centre régional de formation professionnelle des avocats, notariat...), ce qui explique naturellement le très faible taux d'insertion professionnelle au sortir de la licence. Les étudiants licenciés ont donc majoritairement vocation à poursuivre leurs études et c'est ce qu'ils font effectivement (90 %). L'équipe pédagogique est à l'image de la finalité de la licence ; elle est composée essentiellement d'enseignants-chercheurs, mais également de quelques professionnels, de manière subsidiaire.

Cette licence semble très attractive puisque les effectifs sont en constante hausse (de 1868 étudiants à la rentrée 2010 à 1988 à la rentrée 2013) et cela se vérifie pour chacune des trois années de licence.

Les taux de réussite sont relativement satisfaisants, à l'exception de celui de la deuxième année de licence (du moins pour ce qui est de l'année 2013-2014) puisqu'il est inférieur à celui de la première année, ce qui n'est traditionnellement pas le cas.

Enfin, il importe de souligner la politique dynamique d'ouverture à l'international : mobilité étudiante et université d'été en Lituanie attestent notamment de l'importance accordée à cet aspect.

Certains points sont néanmoins susceptibles d'amélioration.

L'aspect de professionnalisation s'avère limité. Aucun dispositif n'est prévu pour accompagner l'étudiant dans son projet professionnel ; la place des stages s'avère limitée. Alors qu'ils seraient conseillés, le dossier ne précise d'ailleurs ni le nombre de conventions de stage signées chaque année, ni les partenaires signataires de la convention, ni l'objet des stages.

Le suivi de l'acquisition des compétences n'est réellement assuré que par les examens. Les dispositifs d'aide à la réussite demeurent largement perfectibles alors qu'il n'existe pas de dispositif spécifique pour l'accompagnement des étudiants, hormis l'existence d'un tutorat, ce qui peut cependant s'expliquer en partie par l'importance des effectifs.

Points forts :

- La licence est cohérente et satisfaisante au regard des attentes traditionnelles d'une Faculté de Droit en ce sens qu'elle est construite de manière à permettre l'acquisition d'une culture juridique fondamentale. Cela explique certainement son attractivité.
- La politique d'ouverture à l'international est très dynamique.

Points faibles :

- Le suivi de l'acquisition de compétences des étudiants et les dispositifs d'aide à la réussite sont assez faibles (ce qui peut être mis en relation avec le taux de réussite anormalement bas et non explicité en deuxième année de licence).
- La professionnalisation s'avère limitée, ce qui ne contribue pas à favoriser l'élaboration d'un projet professionnel.

Recommandations :

On peut recommander l'amélioration du suivi de l'acquisition des compétences des étudiants et la mise en place d'un dispositif d'aide à la réussite, notamment en deuxième année de licence, où le taux de réussite est faible. Il pourrait également être envisagé de développer la professionnalisation en encourageant davantage les stages, par exemple.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	L'offre de formation est cohérente au regard des objectifs d'une licence. Les enseignements dispensés tout au long des six semestres composant la licence permettent d'acquérir une culture juridique générale. Les principales branches du droit privé, du droit public ainsi que de l'histoire du droit y sont présentes. Le programme des six semestres est d'ailleurs exposé clairement sous la forme d'un tableau avec le volume horaire de chaque enseignement, les cours obligatoires et les options. On relèvera cependant la présence de matières qui peuvent paraître trop spécialisées à ce stade (droit des assurances au semestre 5 et droit de la consommation au semestre 6). Enfin, les objectifs de la formation sont clairement définis et les poursuites d'études ainsi que les débouchés professionnels sont bien présentés.
Environnement de la formation	La formation occupe une place adéquate au regard de son environnement. Il existe des formations comparables au sein des universités de Caen et du Havre (qui appartiennent à la même Communauté d'Universités et d'Etablissements - ComUE) ainsi qu'en région parisienne, mais cela est tout à fait normal compte tenu des besoins en matière juridique. Par ailleurs, il existe certes des enseignements juridiques dispensés au sein de DUT (notamment à Rouen) et d'écoles de commerce (à Rouen et au Havre), mais ces enseignements ne poursuivent pas vraiment le même objectif qu'une licence « classique ». En matière d'environnement recherche, le Centre Universitaire Rouennais

	d'Etudes Juridiques (CUREJ) constitue le laboratoire de référence dans le domaine juridique.
Equipe pédagogique	La composition de l'équipe pédagogique semble satisfaisante bien qu'elle ne soit pas indiquée de manière suffisamment précise. L'équipe comprend essentiellement des enseignants-chercheurs et subsidiairement des professionnels (du moins pour ce qui est des cours magistraux, les travaux dirigés pouvant plus facilement être confiés à des professionnels), ce qui se justifie naturellement eu égard à la nature de la formation. Un tableau fournit la liste des enseignants de l'établissement intervenant dans la licence avec le nombre d'heures assurées dans la formation et la section CNU de rattachement, mais la discipline enseignée n'est pas indiquée. Dans le même ordre d'idées, les spécialités des professionnels intervenant au sein de la licence ne sont pas précisées ; il est donc malaisé de vérifier si les compétences de ces professionnels sont bien exploitées et en adéquation avec les cours proposés. Enfin, l'implication de l'équipe pédagogique est correcte, le conseil de département se réunissant au moins trois fois par an, avec des représentants étudiants. On peut toutefois observer que ce conseil est le seul lieu où se réunit l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de la licence. Les jurys de chacune des années de licence se réunissent également trois fois par an, après chaque session d'examens (sans représentant des étudiants cette fois-ci). Mais cela concerne, semble-t-il, les délibérations.
Effectifs et résultats	Les effectifs et résultats sont relativement satisfaisants. Les effectifs sont en constante hausse (de 1868 étudiants à la rentrée 2010 à 1988 à la rentrée 2013) et cela se vérifie pour chacune des trois années de licence. S'agissant des taux de réussite, calculés par rapport aux étudiants présents, les chiffres communiqués pour l'année 2013-2014 sont de 48,7 % en L1, 39,7 % en L2 et 80,4 % en L3, ce qui semble anormal pour ce qui est de la L2. Cependant, calculés par rapport aux inscrits, les chiffres sont beaucoup moins satisfaisants et probablement assez similaires à ceux que l'on trouve dans les autres universités. Enfin, pour ce qui est de l'insertion professionnelle, elle n'apparaît pas très élevée (90 % des licenciés en droit poursuivent leurs études, 70 % au sein de l'Université de Rouen et 20 % ailleurs, le nombre de diplômés de la licence insérés dans la vie professionnelle étant inférieur à 10 %), mais cela est normal car la vocation première de la licence n'est pas l'insertion professionnelle. La plupart des étudiants poursuivent leurs études, notamment au sein d'un master de l'Université de Rouen (au titre de l'année 2009-2010, seule renseignée, 159 cependant que 21 étudiants choisissent un autre établissement).

Place de la recherche	La place de la recherche est satisfaisante au regard des objectifs de la formation. L'initiation des étudiants à la recherche n'est pas prévue autrement que par la réalisation d'exposés dans les matières fondamentales (l'initiation à la recherche documentaire en ligne serait judicieuse dans cette perspective). Mais cela est tout à fait normal au regard de la nature de la formation. Au demeurant, tous les enseignants-chercheurs qui interviennent au sein de la licence sont rattachés au laboratoire de l'Université.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation demeure limitée. Certes, la licence est par définition une formation généraliste. Aussi est-il souligné que la professionnalisation est limitée, celle-ci ayant vocation à se développer notamment en master. Cependant, il est regrettable que ne soient pas précisés clairement quels sont les emplois accessibles avec une licence. En outre, rien n'est prévu pour accompagner les étudiants dans

	l'élaboration d'un projet professionnel (stage, préparation à l'entretien professionnel, aide à la rédaction d'un CV...). Le dossier champ contient néanmoins quelques pistes pour améliorer la place de la professionnalisation dont les plus sérieuses sont la mise en place d'un forum des métiers du droit, l'utilisation d'un portefeuille d'expériences et de compétences et surtout la délocalisation des ateliers du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) sur le site de la Faculté de Droit à Rouen (alors qu'ils se déroulent jusqu'à présent à Mont Saint Aignan moins fréquenté par les étudiants).
Place des projets et stages	La place des projets tuteurés et des stages est très limitée. Il n'y a pas de projet tuteuré en raison de l'insuffisance des moyens humains. Quant aux stages, ils ne sont pas obligatoires mais simplement conseillés. Le dossier ne précise toutefois ni le nombre de conventions de stage signées chaque année ni les partenaires signataires de la convention ni l'objet des stages. De même, on ne sait pas si ces stages font l'objet d'un suivi par les enseignants-chercheurs et d'un rapport de stage évalué, ce qui n'est guère propice à l'établissement d'un bilan en la matière.
Place de l'international	La dimension internationale de la formation est très satisfaisante. Il existe un service des relations internationales qui fait l'objet d'une présentation aux futurs étudiants lors de la pré-rentree. En outre, l'enseignement d'une langue vivante est obligatoire au cours des six semestres de la licence. Les échanges internationaux de type Erasmus sont développés dans la mesure où il est possible pour les étudiants de licence d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger (validés par l'Université de Rouen). Il faut relever que ceci concerne exclusivement les étudiants de L3. Le département Droit a accueilli en 2014-2015 27 étudiants étrangers dans le cadre du programme Erasmus, et 47 étudiants du département sont allés passer au moins un semestre dans une université partenaire. Il existe même une possibilité de suivre une école d'été en Lituanie (école d'été sur les droits de l'Homme).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les modalités de recrutement sont relativement satisfaisantes, mais les dispositifs d'aide à la réussite sont perfectibles. La licence est par définition ouverte à tout bachelier, mais la majorité provient des filières générales (80 % cependant que 20 % des étudiants proviennent des filières technologiques). Il existe un enseignement présentiel, qui attire un public essentiellement régional. Mais l'existence d'un enseignement à distance permet un recrutement plus large (national voire international), même si le taux d'abandon est important, surtout en première année de licence (60 %). Les passerelles avec les licences professionnelles sont ouvertes aux étudiants souhaitant se réorienter vers des études plus courtes et plus « professionnalisantes ». Enfin, le tutorat semble être un dispositif d'aide à la réussite relativement satisfaisant, dans la mesure où il permet à des étudiants confirmés (niveau M2) de venir en aide à des étudiants débutants (L1). On peut cependant se demander si cela est suffisant compte tenu du taux d'abandon en première année, qui demeure important (20 %) ainsi que du faible taux de réussite en deuxième année de licence (39,7 %). Il manque assurément un encadrement plus individualisé.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont tout à fait classiques. Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, assurés majoritairement par des enseignants-chercheurs, et de travaux dirigés, assurés par des doctorants ainsi que, dans une moindre mesure, par des professionnels. la formation n'est pas ouverte en alternance (ce qui peut se comprendre pour une licence généraliste) ni à la formation continue. Elle peut toutefois être dispensée à distance. Des dispositifs d'adaptation aux étudiants ayant des contraintes

	particulières sont prévus. La place du numérique est faible pour les enseignements en présentiel, dans la mesure où elle est laissée à la libre appréciation des enseignants, qui disposent cependant d'un environnement numérique de travail et d'une plateforme dédiée. En revanche, elle est par hypothèse importante pour les enseignements à distance.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants et de fonctionnement des jurys d'examens sont traditionnelles. Les matières fondamentales font l'objet d'épreuves écrites de 3h et les travaux dirigés donnent lieu à un contrôle continu. Quant aux autres matières, elles font l'objet d'une évaluation orale ou écrite d'une durée plus courte (1h30). Les matières se compensent entre elles au sein d'une unité et les unités se compensent elles-mêmes entre elles au sein d'un semestre, la validation d'une année étant subordonnée à l'obtention de la moyenne compensée des deux semestres de l'année. L'étudiant ayant validé l'un des deux semestres de l'année est autorisé à passer dans l'année supérieure, à condition toutefois de valider par la suite le semestre manquant. Il existe deux sessions d'examen, une matière acquise ne pouvant être repassée. Les mentions sont délivrées à 12, 14 et 16 (AB, B et TB). Un régime spécial est proposé aux étudiants dispensés d'assiduité pour les travaux dirigés (étudiants salariés et à distance).
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences s'avère assez faible. Il n'existe pas de dispositif particulier pour l'accompagnement des étudiants, si bien que le suivi n'est réellement assuré que par les examens. Un supplément au diplôme est fourni sur le modèle élaboré par la Commission européenne.
Suivi des diplômés	Les modalités de suivi des étudiants sont assez satisfaisantes. L'observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle (OVEFIP) procède aux enquêtes de suivi des étudiants. Cependant, si l'on a des indications sur la poursuite d'études, les précisions sur l'insertion professionnelle des étudiants sont lacunaires (mais cela se justifie sans doute au regard des objectifs affichés par la licence).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Les procédures d'autoévaluation sont satisfaisantes mais perfectibles. Le conseil de perfectionnement de la licence (dont on ignore la composition) se réunit une à deux fois par an et analyse les taux de réussite aux examens. Il réfléchit également à la cohérence des enseignements. Quant à l'évaluation des enseignements proprement dite, elle est réalisée au moyen d'un questionnaire diffusé par l'OVEFIP, mais ce questionnaire est valable pour toutes les licences générales et n'est donc pas propre à la licence <i>Droit</i>. En outre, le rapport ne précise pas si des évolutions ont été tirées des réponses à ces questionnaires et quelles ont été les propositions formulées par le conseil de perfectionnement. La seule piste d'amélioration proposée par le rapport d'autoévaluation concerne la mise en place d'un diplôme universitaire (DU) <i>Collège de droit</i> pour rendre la licence plus attractive et répondre aux étudiants les plus demandeurs, mais rien n'est proposé pour répondre aux points faibles constatés (taux de réussite insuffisant en L1 et L2 et manque d'encadrement individualisé).

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.